



Étaient présents : François DESCOEUR, Michel FABRE, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, François LACHAZE, Christian LAFARGE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE

Excusés : Jean-Yves BONY, André DUJOLS, Régis JOUDRIER

Ordre du Jour

1. Point sur les comptes administratifs
2. Assainissement non collectif
3. Territoires à énergies positives
4. Terrain ZA des 4 Routes
5. Hôtel d'entreprises
6. Demande de subventions
7. Questions diverses

1. Point sur les comptes administratifs

Le Président présente aux élus les comptes administratifs 2015. Il précise que malgré la baisse des dotations, la capacité d'autofinancement de la communauté de communes est de 499 000€ et que le budget principal présente un excédent à reporter de 2 200 000€.

Il rappelle que la construction du budget primitif se fera sur la base des orientations budgétaires présentées lors du dernier conseil communautaire, à savoir : une gestion budgétaire rigoureuse, une maîtrise de l'endettement (uniquement 150 000€ sur BP OM et emprunt des opérations d'immobilier d'entreprises).

2. Assainissement Non Collectif :

- a. Convention Agence de l'Eau pour subventionnement des installations d'ANC (DEB 2016 019)

Le Président rappelle que l'Agence de l'Eau procède par conventionnement pour l'attribution de subvention pour la réhabilitation des ANC. Il précise les éléments suivants pour la période décembre 2015-décembre 2017 :

- 29 dossiers dont 2 ASL soit 33 personnes éligibles à une subvention de 4200€ par installation : soit: 138600€ sur le territoire
- 300€ par dossier pour la CC car montage et versement des aides : 9900€ au total

→ Les élus valident à l'unanimité la signature de la convention.

b. Révision des courriers et du règlement de la mission

→ Les élus valident à l'unanimité la mise en place de pénalités financières pour les usagers refusant le contrôle ou étant absent à celui-ci après 2 avis de passage. Le règlement est modifié en fonction de cette décision.

3. Territoires à énergies positives

a. Convention CDC-ERDF -TEPCV (DEB 2016 016)

→ Les élus valident à l'unanimité la signature de cette convention qui prévoit un accompagnement d'ERDF en compensation d'une participation au comité de pilotage du projet TEPCV.

b. Convention EDF - Lampes à LED (DEB 2016 017)

→ Les élus décident à l'unanimité de candidater pour obtenir 500 paires de lampes à LED à destination des personnes défavorisées.

c. Convention Eclairage Public - SDE - Communes - CDC (DEB 2016 015)

Toujours dans le cadre de la labélisation "Territoires à Energies Positives pour la Croissance Verte", le Président rappelle qu'une des principales actions validées est le renouvellement des éclairages publics communaux énergivores par des dispositifs moins consommateurs.

Il précise que cette labélisation a permis l'ouverture de crédits à hauteur de 250 000€, pour la communauté de communes qui en fait bénéficier les communes.

Il convient ainsi de formaliser cette action intercommunale par le biais d'une convention tripartite : Communauté de Communes du Pays de Salers, communes du Pays de Salers, Syndicat d'Energies du Cantal.

Le principe proposé est le suivant:

Le SDE commande et réalise les travaux validés par au préalable par les communes. Il les facture à la communauté de communes qui les paye. La communauté de communes les refacture aux communes minorés des subventions obtenues.

→ Les élus valident à l'unanimité, les propositions du Président ainsi que ladite convention

d. Prestataire études sur la valorisation des boues de STEP :

→ Décision ajournée dans l'attente de renseignements complémentaires.

4. Transfert de terrain entre budgets intercommunaux (DEB 2016 009)

→ Les élus :

- valident, à l'unanimité, le virement financier d'un montant de 48 600€HT entre le budget ordures ménagères et le budget général correspondant à la valorisation de 6075m² à 8€ HT le m²
- valident à l'unanimité, le virement financier d'un montant de 50 000€ entre le budget général et le budget ordures ménagères.

5. Choix prestataire Etudes Géotechniques - Hôtel d'entreprises (DEB 2016 008)

→ Les élus valident à l'unanimité la proposition du cabinet SIC Infra 63 pour un montant de 2900.00€HT soit 3480.00€ TTC.

6. Demande de subventions

a. Feader : Demande de financement Feader - Foyer d'activités Col de Légal (DEB 2016 012)

→ Les élus valident à l'unanimité les propositions du Président et le plan de financement suivant :

- **Dépenses de l'opération : 782 888.00 €**
- **Recettes de l'opération : 782 888.00 €**
 - Conseil Départemental : 143 525.00 €
 - Conseil Régional : 78 288.00€
 - Feader: 404 497.00€
 - Autofinancement : 156 578.00€

b. Demande de financement - FEDER- Hôtel d'entreprises (DEB 2016 013)

→ Les élus valident à l'unanimité les propositions du Président et le plan de financement suivant :

- **Coût de l'opération: 1 709 431,27€HT**
- **Recettes de l'opération: 1 709 431,27€HT**
 - Etat, au titre de la DETR (obtenue) : 249 368€
 - Conseil Général au titre du Fonds d'Initiatives Locales (obtenue) : 360 000€
 - Conseil Régional, ligne sectorielle (sollicité) : 150 000€
 - Feder: 150 000€
 - Autofinancement : 800 063.27€

c. Demande de financement - Feader - Bâtiment Desprat - Couderc (DEB 2016 014)

→ Les élus valident à l'unanimité les propositions du Président et le plan de financement suivant :

- **Coût de l'opération: 1 337 220.00€HT**
- **Recettes de l'opération: 1 337 220.00€HT**
 - Etat, au titre de la DDR (obtenue) : 264 244.00€
 - Feader: 270 644€
 - Autofinancement (par emprunt) : 802 332€

7. Questions diverses

a. Demande d'adhésion :Cantal Initiatives (DEB 2016 010)

→ Les élus, à l'unanimité, valident cette adhésion.

b. Avenant Déchetterie de Pleaux (DEB 2016 011)

→ Les élus entérinent à l'unanimité l'avenant proposé au lot 7: électricité, pour un montant de 431.00€ HT soit 517.20€ TTC.